

Séance du 17 novembre 2025

Le dix-sept novembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués 7 novembre 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSE LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, /
MÉE	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, titulaires
RENAZÉ	BARBÉ Béatrice, titulaire
SENONNES	CLAVREUL Yannick, titulaire
SIMPLÉ	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST AIGNAN S/ROË	GAUCHER Olivier, titulaire
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	MADIOT Isabelle, suppléante
ST SATURNIN DU LIMET	

Étaient excusés : BAHIER Alain (Mée), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), LÉPICIER René-Marc (Congrier), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), PELLUAU Philippe (Renazé), CHAZÉ Monique (Craon), BANNIER Géraldine (Courbeveille), DESHOMMES Catherine (Cuillé), VALLÉE Jacky (Chérancé), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BALOCHE Dorinne (Renazé).

Étaient absents : DALIFARD Alexia (Ballots), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

LÉPICIER René-Marc a donné pouvoir à TISON Hervé
 CHAZÉ Monique a donné pouvoir à LANVIERGE Quentin
 BÉZIER Florence a donné pouvoir à RADÉ Maurice

de GUÉBRIANT Bertrand a donné pouvoir à GUIARD Philippe
 MARTIN-FERRÉ Nadine a donné pouvoir à BARBÉ Béatrice
 BALOCHE Dorinne a donné pouvoir à GAULTIER Patrick

Secrétaire de Séance : Élu M. Thierry JULIOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-11/171 : CULTURE

Séance du : 17 novembre 2025

OBJET 2025-11/171 : CULTURE

PROJET DE BIBLIOTHEQUE DE COURBEVEILLE – FONDS DE CONCOURS

Mme Edit RAGARU, Vice-Présidente en charge de la Culture explique la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Craon d'aider la commune de Courbeveille sur son projet de construction d'une nouvelle bibliothèque dans le cadre de la revitalisation du bourg.

Le projet de nouvelle bibliothèque au 1 rue du Pavillon est étudié en partenariat étroit avec la Communauté de Communes depuis 2021. Ce projet a pour objectif de créer un lieu de rencontre intergénérationnel autour de la mise à disposition de la lecture, de médias et de nouveaux moyens de communication. Ce projet s'intègre dans un projet global de réhabilitation de l'ancienne école comprenant la bibliothèque, une MAM et un logement.

Le dimensionnement prévisionnel du projet de la bibliothèque est de 58,58 m².

Ce projet s'intègre dans le cadre du règlement pour définir les « critères d'octroi des fonds de concours aux communes en matière de lecture publique », approuvé par le Conseil communautaire en séance du 14 novembre 2022.

Le planning prévisionnel prévoit le début des travaux en 2026.

Le calcul du montant maximum du fonds de concours est le suivant :

- Surface de 58,58 m² x 2000€ = 117 160 € de dépenses subventionnables.
- Taux d'intervention de 35% des dépenses subventionnables soit un fonds de concours d'un montant maximum de 41 006 €.

Considérant la proposition de la commission Culture réunie le 6 octobre 2025

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 octobre 2025

Le conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 42

Votants : 48 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (48 votants)

- ⇒ **VALIDE** le montant du fonds de concours maximum 2025 de 41 006 € attribué à la commune de Courbeveille pour les travaux de construction de sa bibliothèque, tels que présentés,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer la convention à intervenir avec la commune, et tous documents s'y rapportant. ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 25 novembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048651-20251117-DELIB202511171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025
Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance
Thierry JULIOT

